

Analyses 2015



**Les défis de l'éducation
au développement :
comment aborder les conflits du Sud ?**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Les défis de l'éducation au développement : comment aborder les conflits du Sud ?

Comme ONG d'éducation au développement et association d'éducation permanente, Justice et Paix bénéficie d'une double identité qui l'aide à mieux remplir ses missions : observer et comprendre les contextes de conflits, partir des réalités vécues dans les sociétés (du nord et du sud), construire des alternatives avec les citoyens. Cette double reconnaissance par des bailleurs de fonds publics ne représente pas (comme certains pourraient le craindre) du double financement, mais une complémentarité au service de l'action. Cette réflexion fera l'objet de deux analyses qui auront pour objectif de nourrir la réflexion dans le secteur associatif: en effet, elles sont tirées d'une expérience de travail issue de nos démarches en éducation permanente.

Cette première analyse se penche sur la vision développée autour des conflits mondiaux et la manière dont une association belge peut les aborder.

Paix ou développement : quelle priorité ? *Justice et Paix* défend l'idée d'une interaction permanente entre les deux dimensions, sans que l'une soit prioritaire sur l'autre mais l'une étant une condition pour pouvoir atteindre l'autre (et réciproquement). Autrement dit, et pour reprendre les paroles de nos partenaires associatifs congolais : « pas de paix sans pain, et pas de pain sans paix ». C'est la raison pour laquelle nous estimons indispensable de travailler en même temps et avec une égale priorité tant sur les questions de paix, que sur les questions de développement. Ces deux axes problématiques ont un socle commun. C'est ce que laisse entendre notre appellation et c'est ce que nous croyons profondément : *Justice et Paix* dit la conviction profonde que la guerre est le fruit de l'injustice et qu'à contrario, la justice est source de paix. De même, la justice est aujourd'hui au cœur des questions de développement (droits politiques, économiques, sociaux, culturels, etc.). La recherche de la justice occupe donc une place décisive dans le dispositif paix/développement. La paix ne peut se réduire à l'absence de violence physique et le développement n'est pas seulement synonyme de croissance économique. Pour être vrais et durables, la paix et le développement se doivent de couvrir des champs sémantiques et concrets beaucoup plus vastes, dont la quête de la justice est le commun dénominateur. À nos yeux, cette quête passe inmanquablement par la lutte active contre l'impunité des acteurs impliqués dans les nombreuses atteintes à la paix (conflits) et aux droits de l'Homme (violences physiques, économiques, culturelles, etc.).

Notre planète est appelée à connaître de profonds changements, sans lesquels de lourdes hypothèques pèseront sur l'avenir des peuples. Dans le contexte actuel, ceux-ci sont placés devant des défis économiques, climatiques, démographiques et politiques, dont l'interdépendance et l'ampleur sont telles que toute réponse doit être envisagée à l'échelle de l'ensemble des peuples. Vu la nature des défis à relever, il est illusoire de penser que certains s'en sortiraient sans les autres, sauf à considérer comme légitime que, face à l'avenir, certains disposeraient d'un droit particulier, l'emportant sur celui des autres. Ce que nous savons aujourd'hui sur les menaces et les risques encourus n'est jamais, en soi, la garantie ni le moteur d'une action de changement. Autrement dit, face aux différentes crises contemporaines (écologique, alimentaire, économique-financière), nous ne pouvons pas nous contenter de simples « adaptations par crise » sans qu'un cap politique soit donné sur la direction à prendre. En effet, rien ne nous assure que les adaptations à venir ne seront pas porteuses de désordres et de violences (économiques, sociales, culturelles, politiques, etc.) qui seront autant de freins à la paix et au développement. La transition vers un autre monde ne sera possible que moyennant des mouvements collectifs citoyens et des choix politiques.

La transition vers un autre monde ne sera possible que moyennant des mouvements collectifs citoyens et des choix politiques.

La transition dépend donc entre autres de changements à apporter aux relations internationales, pour atteindre un modèle coopératif, seul capable de créer les conditions d'une transition juste (*faire transition*), en rupture avec le modèle concurrentiel et conflictuel inhérent à la croissance capitaliste. Dans le contexte actuel de la globalisation, c'est encore ce dernier modèle qui prévaut. La concurrence marque en effet de son sceau la structure du monde multipolaire émergeant depuis la fin des années 90'. Les interdépendances entre différentes régions du monde (Nord-Sud, Sud-Sud) sont de plus en plus fortes, mais paradoxalement ces relations internationales se jouent sur un mode concurrentiel, chaque puissance et région tentant de prendre ou de garder l'avantage sur ses « concurrents » avec en filigrane le respect du système économique actuel, peu solidaire et générateur d'inégalités. Agir pour le développement nous semble devoir se faire au travers d'un rééquilibrage plus juste des relations Nord-Sud asymétriques héritées du siècle passé. En effet, cette asymétrie des relations entre le Nord et le Sud empêche l'émergence d'un développement inclusif et durable accessible à tous et contribue ainsi à nourrir la pauvreté et l'injustice. À cet égard, l'émergence d'un monde multipolaire présente des opportunités pour arriver à ce rééquilibrage, pour autant qu'il se construise à partir d'autres schèmes que la concurrence, sur base des valeurs de paix, de justice ainsi que d'une responsabilité partagée et une coopération entre les peuples. À cet égard, l'agenda post 2015 des Nations Unies doit être vu comme un guide mondial, qui formule des objectifs de développement durable pour tous les pays du monde et qui peut donc être à la base de la construction d'autres types de relations.

Ce qui guide *Justice et Paix*

Conscientiser citoyens, milieux économiques et décideurs politiques sur les situations de conflits et les encourager à être acteurs de paix et de justice ici et ailleurs.

Selon ses statuts, *Justice et Paix* a pour mission de développer une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société auprès de l'opinion publique (dont des communautés chrétiennes).

CJP réalise un travail d'étude ainsi que d'éducation et d'action relatifs aux questions de la justice, de la prévention des conflits, de la construction de la paix, des droits humains et du développement des peuples.

Elle a pour but de susciter l'action individuelle et collective des citoyens pour la promotion de la paix et de la justice dans le monde, en renforçant, notamment au travers de démarches pédagogiques :

- leurs capacités d'analyse critique des réalités de la société ;
- leur prise de conscience sur leurs responsabilités face aux enjeux de la paix et de la justice au niveau global ;
- leur mobilisation et participation effectives en tant qu'acteurs de la société.

Quels conflits traiter ?

La transition vers un monde plus juste dépend aussi d'une meilleure compréhension des enjeux qui sous-tendent les conflits ainsi que de la mise en place de méthodes de prévention et

résolution de ces conflits-. Ces méthodes doivent à la fois être le fruit d'un échange entre acteurs et se montrer réalistes et adaptées. Le défi du secteur associatif réside dès lors dans la complémentarité : sur les types de conflits d'une part, sur les régions travaillées d'autre part. *Justice et Paix* a élaboré une liste de critères permettant de préciser sur quelles situations nous choisissons de travailler :

- Conflits sociaux ou armés.
- Conflits impliquant une atteinte aux droits humains (c'est-à-dire économiques, sociaux, politiques et environnementaux).
- Nous portons une attention particulière aux pays dits les plus pauvres ou fragiles dont les populations sont les premières victimes des violences, mais travaillons également sur les pays à revenu intermédiaire car les disparités sociales et économiques y sont également importantes¹.
- Nous travaillons sur des conflits actuels et passés : l'analyse des mécanismes qui ont entraîné la guerre nous permet de développer un volet prévention des conflits.
- Certains conflits liés aux intérêts géopolitiques et géostratégiques mondiaux : la manière dont se construisent les relations internationales peut avoir des conséquences négatives pour les Droits humains.
- Nous sommes à l'écoute des interpellations des citoyens européens, dont des membres de diasporas qui souhaitent s'impliquer dans la résolution des conflits de leur pays d'origine.

La **note stratégique pour les situations de fragilité de la Coopération belge** représente une grille d'analyse importante pour l'étude de deux contextes géographiques choisis par *Justice et Paix* : la République Démocratique du Congo (RDC) et le Pérou. Signalons cependant que le Pérou n'est pas repris dans la liste des pays considérés dans cette note comme « État fragile »², Pourtant, ce pays répond malheureusement à la plupart des critères définissant une situation de fragilité (citons par exemple « L'instabilité des relations entre l'État et la société » et « La faiblesse de la prestation de services à la population »). Il est dès lors important que, via la coopération indirecte, et donc le travail des ONG, des pays comme le Pérou continuent à recevoir une attention de la Communauté internationale.

La RDC, un pays qui reste incontournable

Après 20 années de guerres et de crises politiques, la République Démocratique du Congo (RDC) est toujours confrontée aux activités de nombreux groupes armés et aux défis majeurs de la reconstruction de l'État et de son développement économique. Comme nous le rappelle *Solidarité Mondiale* dans son rapport thématique « Vers une politique belge structurelle et cohérente pour le Congo »³, la RDC est le premier bénéficiaire de l'aide publique au développement de la Belgique. Ainsi, le Programme Intermédiaire de Coopération pour la période 2014-2016 a établi comme secteurs prioritaires l'agriculture et le désenclavement rural, l'enseignement technique et la formation professionnelle, ainsi que la santé. Par ailleurs, de nombreux acteurs non gouvernementaux sont présents en RDC. Sur les 106 ONG belges agréées par la DGD, 51 financent des activités de développement en RDC... ce qui en fait le principal bénéficiaire des aides des ONG belges. Si des développements significatifs ont été observés depuis 2013 entre autres dans les domaines de la paix et de la sécurité (signature de l'Accord

¹ Middle Income Countries (MIC). Voir à ce sujet la note stratégique de la DGD (mars 2013) :

http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/MIC_note_strategie_tcm313-243803.pdf

² Cfr la liste, datant de 2011 fournie dans le document « Note stratégique pour les situations de fragilité » de la Coopération belge au développement (p.32).

³ <http://www.congoforum.be/upldocs/WSM-Broch-Congo-FR.pdf>

Cadre, reddition du M23, opérations contre des groupes armés) et du développement social et économique (système de bancarisation pour le paiement des fonctionnaires, des militaires et policiers, fort taux de croissance économique - 8,5% en 2013 -), ces évolutions ne doivent pas conduire les partenaires de la RDC à réduire leur niveau d'engagement, notamment leur soutien à la construction de l'État de droit et à la démocratisation⁴.

Justice et Paix développe depuis de nombreuses années une expertise dans l'approche de ce vaste pays autour de certaines thématiques spécifiques, qui ont évolué en fonction du contexte local et des partenariats établis sur place. Plusieurs spécificités de notre approche doivent à cet égard être soulignées. D'une part, ce travail mené en partenariat nous permet de nourrir à la fois un plaidoyer politique ciblé et notre action pédagogique visant l'interpellation citoyenne et le changement de comportement en Belgique (apport d'une approche Sud-Nord). Ensuite, puisque les demandes de nos partenaires sont au cœur de nos choix et que nous travaillons en parallèle en Amérique latine (Pérou) et en Afrique centrale, nous cherchons également à favoriser les échanges « Sud-Sud » et à faire bénéficier les uns de l'expérience développée par les autres. Ce sont les logiques d'action et la réflexion sur les solutions alternatives qui transitent ainsi d'un continent à l'autre.

Enfin, soulignons l'importance accordée, dans notre approche et analyse, à la **dimension régionale dans laquelle s'insère la RD.Congo**. Qu'il s'agisse du processus de démocratisation ou des enjeux liés à l'exploitation des ressources minières, aucun des pays de la région ne peut être considéré indépendamment des autres.

Pérou, les raisons de poursuivre la coopération

Selon une catégorisation établie par la Banque Mondiale, le Pérou est considéré comme un pays à revenu intermédiaire (PRI) haut qui dispose à présent de davantage de capacités humaines et financières pour relever les défis en matière de développement. La politique de la coopération belge s'est adaptée à cette nouvelle donnée et s'oriente donc vers 4 thématiques prioritaires : la redistribution du bien-être via la protection sociale et la fiscalité, l'émancipation politique et sociale des citoyens désavantagés, vulnérables et exclus, une croissance plus inclusive et durable, et le climat et l'environnement. Et ce dans le but d'aboutir à un désengagement progressif de l'aide au développement dans les trois ans en privilégiant notamment le transfert de compétences.

En mai dernier, le ministre en charge de la Coopération Alexander De Croo a présenté sa nouvelle liste des pays dits prioritaires pour la Belgique. Le Pérou ne fait plus partie des 14 pays repris (au lieu de 18).

Nous regrettons que ce choix soit fondé entre autres sur des critères macro-économiques. Ceux-ci ne tiennent pas compte des inégalités internes à chaque pays (socio-économiques ou géographiques). D'autres critères doivent être pris en compte, tels que l'IDH (indice de développement humain), la part du secteur informel dans l'économie, le taux d'inégalité, l'accès aux services de base... Les PRI regroupent 75% des inégalités et sont particulièrement vulnérables aux crises financières et environnementales vu leur économie faible en valeur ajoutée, dépendante de l'exportation de matières premières et de la fluctuation des prix des marchés internationaux. Certaines crises peuvent du coup, non seulement faire régresser le statut de certains pays plus fragiles, mais également avoir un effet domino sur les autres pays.

⁴ « Pour un engagement renforcé en faveur de la paix et de la démocratie dans la région des Grands Lacs », Mémoire d'EURAC pour l'UE, législature 2014-2019.

Lors de rencontres « Nord » avec différents acteurs de la société civile travaillant en collaboration avec des partenaires du Sud, émergent de plus en plus souvent des rapprochements entre les problématiques vécues dans la **région andine**. Les associations prennent conscience de la nécessité de mutualiser les expertises pour mettre en marche une transition globale en réponse aux problèmes particuliers. *CJP* a conscience de cet enjeu et souhaite œuvrer dans ce sens en ce qui concerne la région andine. Nous percevons que des partenaires du Pérou, de Colombie ou d'Équateur sont confrontés aux mêmes défis et cherchent à créer des alliances, à s'enrichir de l'expérience d'autres pour prendre confiance dans les alternatives qu'ils mettent en place. *Justice et Paix* privilégie non seulement le rapprochement entre ces acteurs mais le renforcement des relations avec les acteurs du Nord compte tenu de l'inspiration que représentent les alternatives du Sud face aux défis globaux auxquels nous sommes confrontés.

Dans les deux cas sus-mentionnés, nous constatons qu'il existe un lien important entre les questions de « **justice** », « **paix** » et « **ressources naturelles** » : une mauvaise gestion des ressources naturelles alimente les conflits. Cependant, ces contextes spécifiques nous éclairent sur des facettes différentes de la problématique : ainsi, en RDC, l'exploitation illégale des ressources minières entretient le conflit armé (et réciproquement) dans l'Est du pays (financement des groupes rebelles) et intensifie sa violence (l'accaparement des terres devient un objectif impliquant le développement de stratégies guerrières ayant un impact important sur les populations locales). Au Pérou, les ressources naturelles sont un élément déclencheur de conflits sociaux (l'impact de l'exploitation des ressources suscite un mécontentement populaire qui, non entendu ou pris en compte, se mue en manifestations et contestations populaires).

L'exploitation des ressources naturelles : en quoi cette question nous interpelle ?

Comme association d'éducation permanente et ONG de développement, nous sommes doublement interpellés par la question de l'exploitation des ressources naturelles du monde et de leur consommation.

D'abord, parce que les revendications locales ont un impact sur notre mission : avec nos partenaires locaux, nous observons que, face à la mauvaise gestion des ressources naturelles, non seulement étatique, mais également du fait des acteurs privés (au Pérou, le concept d'impunité économique est un élément central du travail de la société civile), la population traduit son mécontentement en une exigence de justice. La société civile locale et internationale, mais également nos responsables politiques belges et européens, doivent soutenir cette recherche de justice⁵, mais également de réparation des dommages subis au risque que des manifestations a priori pacifiques se muent en conflits violents.

Ensuite, parce qu'une gestion non-régulée des ressources naturelles a des impacts sociétaux et environnementaux : l'exploitation des ressources naturelles, si elle n'est pas effectuée dans une optique de préservation de l'environnement, a un impact destructeur sur les écosystèmes et sur les populations qui y vivent. À l'heure actuelle, les effets visibles sont entre autres la disparition des forêts de bois précieux, la pollution des fleuves et des nappes phréatiques par les procédés d'extraction des minerais, la disparition des terres cultivables... Les populations vivant dans un environnement dégradé voient leurs moyens de subsistance menacés. La pauvreté qui en découle est source d'instabilités sociale et politique et peut mener à des conflits armés.

⁵ Dans certains des contextes choisis, comme en RDC, il s'agit d'un objectif à long terme compte tenu de l'état, catastrophique, de l'appareil judiciaire. Nous travaillons avec des partenaires qui ont choisi cette ligne de travail comme prioritaire (citons, pour l'exemple, RCN Justice et Démocratie).

Enfin, il nous semble nécessaire de montrer qu'**entre le citoyen du Nord et celui du Sud il y a un lien...** ainsi, et pour exemple, nos téléphones portables, contenant entre autres du coltan, sont la preuve du lien existant entre le consommateur européen et le creuseur artisanal à l'Est de la RDC! Il s'agit donc de montrer que nous faisons face à des défis globaux et que les alternatives à développer doivent être pensées et construites ensemble et de manière cohérente.

Axelle Fischer,
Justice et Paix,
Juin 2015